

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
du 20 NOVEMBRE 2023**

Date de convocation : 16/11/2023	Afférents au conseil municipal : 10	
Date d'affichage : 16/11/2023		
Conseillers en exercice : 10	Présents : 9	Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert ODDOS, Maire.

PRESENTS : BENAROUS-FRAPPART Christophe, BOSIO Alexis, CHEYSSIÈRE-BERTHEZENE Evelyne, DESORT Camille, FLUCK Mathieu, GUERIN Claude, LASHERMES Annie, ODDOS Robert, ROTGER Gérard

ABSENTS : LEGRAND Benjamin

PROCURATIONS : LEGRAND Benjamin à BOSIO Alexis

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEYSSIÈRE-BERTHEZENE Evelyne

1) Etude de la situation financière actuelle

M. le Maire, après avoir rappelé que le compte administratif fait état du budget en fin d'année du reste à réaliser (opérations non payées, subventions non versées), projette le tableau suivant :

	SOLDE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020	99393
COMPTE ADMINISTRATIF 2021	-689
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	11673

Pour plus de clarté de son exposé, il projette ensuite le tableau suivant :

	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	CCCAC TS	TOTAL
VILLAGE DE CARACTERE	56000		25500	0	81500
INONDATIONS JUIN	7635	0	0		7635
INONDATIONS SEPTEMBRE	61949	8322	8332	12000	90603
LOCAL TELEMEDECINE	21151		25180	14000	60331
WC PLACE					
FCTVA 2022	76018				
TOTAL	222753	8322	59012	26000	316087

	Demandé
	Reçu
	En attente

M. le Maire rappelle par ailleurs que certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement permettent de récupérer environ 80 % de TVA, c'est le FCTVA. La déclaration pour les dépenses de 2022 aurait dû être faite en mars, suite à une relance. Les factures réclamées par la Préfecture ont été récemment réunies et le montant, bientôt crédité sur le compte, sera de 76.018 euros.

M. le Maire expose ensuite que l'opération Village de Caractère ouverte en 2016 n'est pas soldée, la trésorerie devrait valider les 4 factures restantes pour un montant d'environ 14.000 euros, ce qui permettra de solder les demandes de subventions pour un montant de 81.500 euros.

S'agissant des inondations de 2020, le montant de la subvention de la Communauté de communes n'est pas définitif, il dépendra du montant exact versé par l'Etat, afin de respecter la règle des 80 % (plafond maximal des subventions), il devrait être aux alentours de 9000-9500 euros.

Pour le cabinet de télémedecine, tout est à récupérer. L'opération ayant été couplée avec la construction des WC publics, il faudrait procéder aux travaux pour récupérer la subvention.

2) Ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie de 100.000 euros

M. le Maire, après avoir rappelé que la commune dispose déjà d'une ligne de trésorerie de 50.000 euros à rembourser mi-janvier, suggère de délibérer sur l'ouverture d'une autre ligne à hauteur de 100.000 euros, au vu de la faible trésorerie, même si la tendance est à l'amélioration.

Il précise que les intérêts ne sont dus que sur le montant utilisé.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à prendre une ligne de trésorerie de 100.000 euros.

3) Vote d'une DM1 pour achat véhicule : mise en recette sur le budget 2023 du supplément FCTVA 2022 : 27.517 euros (48.500 euros prévus au BP 2023, notifiés par la Préfecture 76.017 euros), ajout du montant de la vente du 4x4

4) Inscription en dépense du même chiffre mentionné en recette

Délibération 2023/039

Délibération 2023/040

M. le Maire propose de soumettre au vote du Conseil une demande modificative afin d'obtenir des crédits supplémentaires pour le remplacement du véhicule et les travaux des WC publics.

La délibération relative à l'achat du véhicule pourrait être rédigée comme suit :

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	36	Autres immobilisations corporelles	36.000 €
			Total	36.000 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	131	36	Subventions d'investissement	36.000 €
			Total	36.000 €

La délibération relative à la construction des WC publics pourrait être rédigée comme suit :

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
213	2131	50	Construction bâtiment public	33.000 €
			Total	33.000 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	131	50	Subventions d'investissement	33.000 €
			Total	33.000 €

Après discussion, le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à prendre une demande modificative comme présenté.

*** **

Informations diverses :

M. le Maire souhaite évoquer un point complémentaire sur les opérations de sécurité comprenant les 2 chemins de Monteils, de La Coste et l'entrée du parking de la Calade. Il attend un devis de GAXIEU qui devrait se chiffrer selon les estimations, aux alentours de 14.000 euros et ajoute que le devis de maîtrise d'œuvre est attendu pour l'ensemble des voiries communales.

Le montant pourrait être récupéré au titre des amendes de police dont le montant maximal s'élève à 26000 €.

M. le Maire indique qu'une somme de 26.000 euros était prévue pour le parking de la Calade mais que celle-ci a été utilisée à d'autres fins (paiement des travaux inondations).

Il est également précisé d'autres travaux à réaliser, notamment le garde-corps pour le parking du Cros. Ce dernier pourrait être effectué par les agents, sur les fonds propres de la commune.

M. le Maire évoque également les travaux à effectuer pour les logements sociaux. Il faudra obtenir des devis en vue d'effectuer des demandes de subventions.

M. le Maire annonce qu'à l'ordre du jour de la prochaine séance il sera question de la demande de l'Etat de recenser les zones sur lesquelles il est possible d'installer du photovoltaïque (dans le souci de réduire les consommations d'énergie), et invite les conseillers à prévoir des propositions. Il est évoqué l'éclairage public (ampoules de faible consommation), l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison Clément (exposée plein soleil). M. le Maire fera passer la documentation qu'il a reçue.

M. le Maire indique avoir reçu une demande de la Préfecture de renseignements de fichiers RPQS/SISPEA. Ne connaissant pas le sujet, il a obtenu un délai (janvier) et de l'aide pour y répondre.

L'avancée du bulletin municipal est évoquée. Camille DESORT prend en charge sa réalisation. A ce jour, les associations ont été contactées pour la rédaction d'articles. Ce bulletin fera également apparaître des informations relatives aux budgets, travaux réalisés, consommation d'eau et article explicatif de la hausse du prix.

M. le Maire informe qu'il a été décidé de la revente du tracteur et de ses accessoires. M. BOSIO Alexis et M. GUERIN Claude proposent de s'en charger. Le tracteur est en effet inadapté : pas de cabine de protection, manque de largeur et risque de déversement. Deux Pubert pourraient largement suffire pour envisager son remplacement.

Faisant suite à la question de l'équipement, certains souhaitent que les agents disposent de davantage de matériel. La revente du tracteur (acheté 44.000 euros) pourrait permettre l'achat de ce matériel manquant. M. le Maire propose donc de le recenser. Il est souligné de bien s'assurer au préalable de la possible utilisation du matériel par les adjoints techniques et d'envisager le cas échéant, les formations s'y afférant. Une autre piste est également proposée, celle de louer ponctuellement du matériel, plutôt que de l'acheter.

Par ailleurs, une remarque est faite concernant le temps de débroussaillage important effectué par les agents municipaux. Il est répondu que ce travail a été chiffré par le passé et évalué à 48 heures (21 heures pour la maison de l'eau, 27 heures pour le reste), ce dernier pouvant être réalisé 2 ou 3 fois par an.

La présence de maître-nageur durant l'été est évoquée. La question de privatiser ce poste est soulevée.

M. le Maire annonce qu'il va réunir la Commission liste électorale avant fin décembre, il faut mettre la liste à jour.

La mise à jour du plan communal de sauvegarde sera terminée en fin d'année.

Prochaine séance ordinaire le 11 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire de séance



Le Maire,



